

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Ministère chargé  
de l'environnement

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
14/12/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
F01115P0188

### 1. Intitulé du projet

Reconstruction du lycée Paul Valéry et construction d'un internat, Paris, 12<sup>ème</sup> arrondissement.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Le projet présente une surface de plancher estimée à 14 100 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

L'opération consiste en la reconstruction du lycée Paul Valéry et la construction d'un internat, à Paris, 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Il s'agit de construire un ensemble immobilier d'une surface de plancher globale estimée à 14.100 m<sup>2</sup> accueillant :

- d'une part, sur environ 10.600 m<sup>2</sup> de surface de plancher, toutes les fonctions d'un lycée d'une capacité d'accueil de 1421 élèves et 39 divisions en enseignement général, technique technologique et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) y compris une salle de sports,
- d'autre part, sur environ 3500 m<sup>2</sup> de surface de plancher, un internat de 150 lits dans des chambres triples et individuelles y compris 3 logements de fonction.

## 4.2 Objectifs du projet

- Séparer et donner une identité propre aux entités fonctionnelles collège et lycée actuellement mutualisées au sein de la cité mixte régionale Paul Valéry. La Région est en charge de la partie lycée et le département de la partie collège,
- Se doter d'un équipement neuf répondant aux conditions contemporaines de fonctionnement et d'éducation, notamment compte tenu de la vétusté du bâtiment existant,
- Pour l'internat, permettre l'accueil des élèves de second cycle.

Conformément aux objectifs de construction durable de la Région, l'opération répond à un cahier des charges environnemental exigeant, et vise la certification HQE® avec un label énergétique BEPOS (bâtiment à énergie positive).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le futur projet est implanté sur une partie de la parcelle actuelle de la cité mixte Paul Valéry, 38 boulevard Soult 75012 Paris.

L'emprise se définit par un quadrilatère de dimension 67 x 120 m en grande partie libre de construction.

Une première phase correspondra à la réalisation de travaux préparatoires pour reloger les quelques bâtiments démolis dans l'emprise du projet afin d'assurer la continuité de fonctionnement du lycée.

Une seconde phase correspondra à l'exécution même des travaux tous corps d'état jusqu'à l'été 2019 (durée d'environ 28 mois).

Le calendrier d'opération prévoit un dépôt de permis au printemps 2016, et se trouve contraint par des impératifs forts d'accueil des élèves à la rentrée 2019, ainsi que par des engagements de la Région vis-à-vis de l'ANRU pour le financement de l'internat.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra la création d'un établissement composé de :

- Un lycée avec une capacité d'accueil de 1421 élèves, avec de l'enseignement général, de l'enseignement technologique et des CPGE. Les lycéens seront encadrés par une centaine d'enseignements, de personnels administratifs et d'encadrement, et de personnel d'entretien / maintenance,
- Un internat de 150 lits pour les élèves de 2<sup>nd</sup> cycle, ainsi que 3 logements de fonction.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé préalablement au dépôt du permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale (assiette) :	7200 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	14 100 m <sup>2</sup>
Côte de référence :	45m NGF
Hauteurs maximales des constructions	Compatible avec le PLU

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

38 boulevard Soult

75012 PARIS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_2°23'17" Est Lat. 48°50'28" Nord

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

A l'heure actuelle, tout le site est occupé par la cité mixte, collège et lycée Paul Valéry.

L'ensemble nécessite aujourd'hui une réelle mise à niveau technique, le foncier étant surdimensionné pour les besoins du lycée et le patrimoine obsolète. Il s'avère nécessaire d'effectuer une reconfiguration globale qui s'accompagnera d'une partition de la cité mixte. La Région gèrera à terme uniquement la partie lycée, et engage donc une opération spécifique à cet établissement sur un foncier recalibré. La Ville de Paris programmera sa propre opération sur le terrain restant, dont un collège géré par le département, mais aussi des logements, des équipements publics, et les infrastructures liées (voieries et réseaux). Il s'agit donc d'un programme de travaux dont la réalisation est échelonnée dans le temps car soumis aux calendriers et impératifs des deux collectivités. L'ouverture du lycée doit impérativement s'effectuer à la rentrée 2019, avec un dépôt de PC au printemps 2016, alors que la Ville de Paris mènera une poursuite d'études et une concertation du public pour préciser son projet, avant un permis d'aménager qui donnera lieu à une étude d'impact obligatoire vue la surface du site restant.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : cour de récréation de la cité mixte régionale Paul Valéry. Sur le site du lycée Paul Valéry, les surfaces minérales sont majoritaires : la surface en enrobé est d'environ 65 % de la surface totale de la parcelle. L'état général est moyen, des fissures et soulèvements d'enrobé sont présents à différents endroits. La surface en espaces verts est d'environ 35 % de la surface totale de la parcelle.

Règlement applicable à la zone de projet : UG.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris a été approuvé en juin 2006. La version en vigueur est en date de juin 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 FR110001701 « Bois de Vincennes » située à environ 500 m du périmètre d'étude.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures ferroviaires du département de Paris approuvé le 6 juillet 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude ne s'inscrit dans aucune enveloppe d'alerte potentiellement humide définie par la DRIEE.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI du département de Paris a été révisé et approuvé le 19 avril 2007.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une activité a été recensée sur la base de données BASIAS au niveau du site d'étude. Il s'agit d'une ancienne activité de traitement et revêtement des métaux qui s'est déroulée entre 1860 et 1886. Du fait de la présence des anciennes fortifications de la ville de Paris au droit du site d'étude, la présence de cette activité à ces dates semble peu probable. Absence de site BASOL. Identification de remblais présentant des anomalies.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 12 <sup>ème</sup> arrondissement s'inscrit dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux de la nappe de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 450 m au nord du périmètre d'étude. Il s'agit de l'ensemble urbain de Paris. Le site classé le plus proche est situé à environ 450 m au du périmètre d'étude. Il s'agit du Bois de Vincennes.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2,5 km du périmètre d'étude : il s'agit de la Zone de Protection Spéciale Sites de Seine-Saint-Denis.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude s'inscrit dans le périmètre de protection de l'ancien Musée national des Arts Africains et Océaniens (partiellement inscrit, partiellement classé).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface. Il va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les niveaux en infrastructure pourraient modifier les circulations d'eaux souterraines. Les ouvrages enterrés comprendront des drains spécifiques.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la démolition de bâtiments de gabarits modestes dont les gravats ne seront pas réutilisés sur site. L'évacuation de déblais est probable lors des travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'acheminement de remblais est probable lors des travaux de terrassement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier la végétation actuelle. Des haies, des arbres seront par exemple supprimés. Le projet prévoit néanmoins la reconstitution d'espaces verts de qualité.  Absence de rupture de continuités écologiques.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa à priori nul de retrait et gonflement des argiles, risque d'effondrement de carrière souterraine identifiée pour partie sur le périmètre d'étude, aléa sismique très faible  Risque de remontées de nappes : sensibilité de nappe sub-affleurante  Risque inondation de la Seine : non présent
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/  Dans la mesure où les remblais identifiés sur le site et présentant des anomalies seront évacués vers des filières de traitement adaptées, le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire).  Le périmètre d'étude est concerné par les zones d'influence sonore des axes de circulation les plus proches identifiés au classement sonore des infrastructures de transport terrestre (boulevard Soult, avenue Emile Laurent et Boulevard Périphérique).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, à l'exception des nuisances temporaires provoquées par le chantier.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, à l'exception des vibrations provoquées par le chantier.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées / vannes et pluviales traitées sur l'emprise du projet seront évacués dans les collecteurs de la ville de Paris.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (effluents, ordures ménagères). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Les déchets produits pendant les 28 mois de chantier seront traités et envoyés vers les sites ad hoc.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural et paysager local.
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'urbanisation du secteur sera modifiée avec notamment à plus long terme une densification du tissu urbain sur l'ancienne parcelle de la cité mixte régionale.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté sur le territoire de Paris, notamment sur le secteur du 12<sup>ème</sup> arrondissement, et ses communes limitrophes. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 20/10/2015).

Sur l'ensemble des sites consultés, seul un projet semble susceptible de voir ses incidences cumulées avec celles du projet Paul Valéry : il s'agit du projet d'aménagement de la caserne de Reuilly (Paris, 12<sup>ème</sup>) qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 17 juillet 2015. Ce projet se situe à environ 2 km au nord-ouest du périmètre d'étude du lycée. L'opération consiste à réhabiliter et réaménager les 5 bâtiments historiques de la caserne afin de créer 600 logements neufs ou réhabilités, une crèche, des locaux commerciaux, des locaux d'activité et/ou associatifs, un parc de stationnement en sous-sol, des passages ou placettes ainsi qu'un jardin ouvert au public. Néanmoins, du fait de la densité du tissu urbain parisien, il peut être admis que les projets ne s'inscrivent pas à la même échelle de quartier. Ainsi, les incidences / nuisances générées indépendamment par les deux projets ne se manifesteront pas dans un même contexte urbain : ces incidences ne pourront donc être considérées comme cumulées.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le contexte environnemental dans lequel s'inscrit le projet de reconstruction du lycée Paul Valéry et de construction de l'internat a été pris en compte en amont du projet via différentes études permettant d'établir un diagnostic de site (cf. annexes de ce formulaire), les mesures à mettre en œuvre sont d'ores et déjà pressenties et intégrées au projet.

Le projet du lycée constitue par ailleurs une reconstruction d'un établissement existant et non une création ex nihilo. De ce fait, même si ses capacités sont sensiblement augmentées, il n'en demeure pas moins que cette reconstruction présentera des effets décelables en phase de chantier mais a contrario peu d'effets nouveaux par rapport à l'existant en phase d'exploitation. Or, les effets temporaires des phases de chantier sont à appréhender via l'intégration de ces contraintes dès la conception, ainsi que par la mise en œuvre d'outils spécifiques (charte chantier propre, désignation de référents développement durable, etc.).

Pour finir, la surface créée, de l'ordre de 14 000m<sup>2</sup>, reste très mesurée au regard des seuils d'application de l'étude d'impact.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. Le projet global dans lequel il s'inscrit (ensemble du territoire de l'actuelle cité mixte au sein de laquelle la ville Paris envisage son propre programme d'aménagement) devant par ailleurs faire prochainement l'objet d'une étude d'impact (horizon 2016), cette procédure n'apparaît pas nécessaire dans l'actuelle temporalité du projet de la Région.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe 6: Notice d'accompagnement du formulaire de demande d'examen au cas par cas du projet d'aménagement du lycée Paul Valéry</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Pour le Président du Conseil Régional  
d'Ile-de-France le.

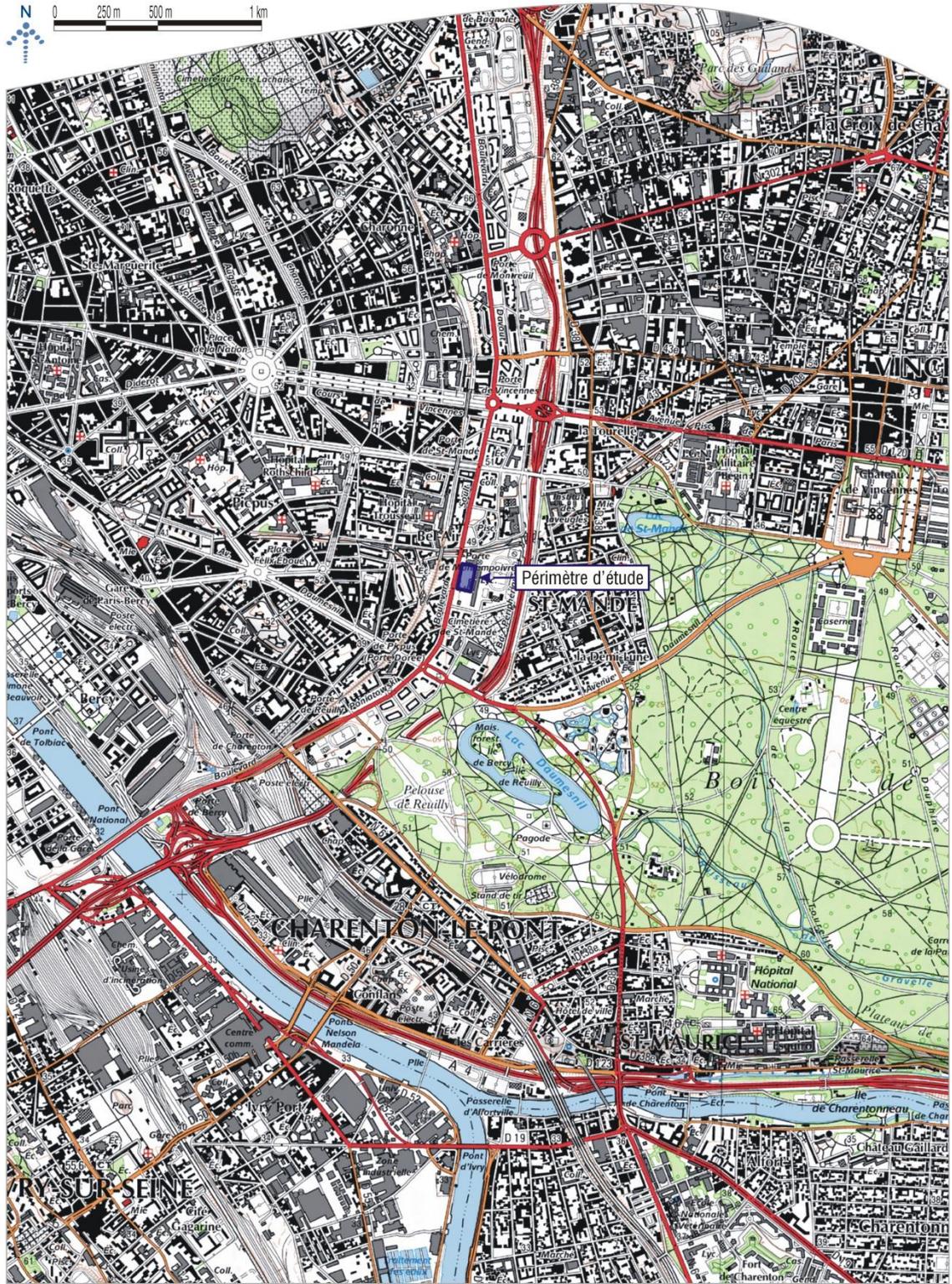
10/12/2015

Signature

Pour le Directeur Général Adjoint  
de l'Unité Lycées  
et par délégation  
Sous-direction territoriale sud-ouest  
Le Sous-directeur

**Michel TRENQUE**

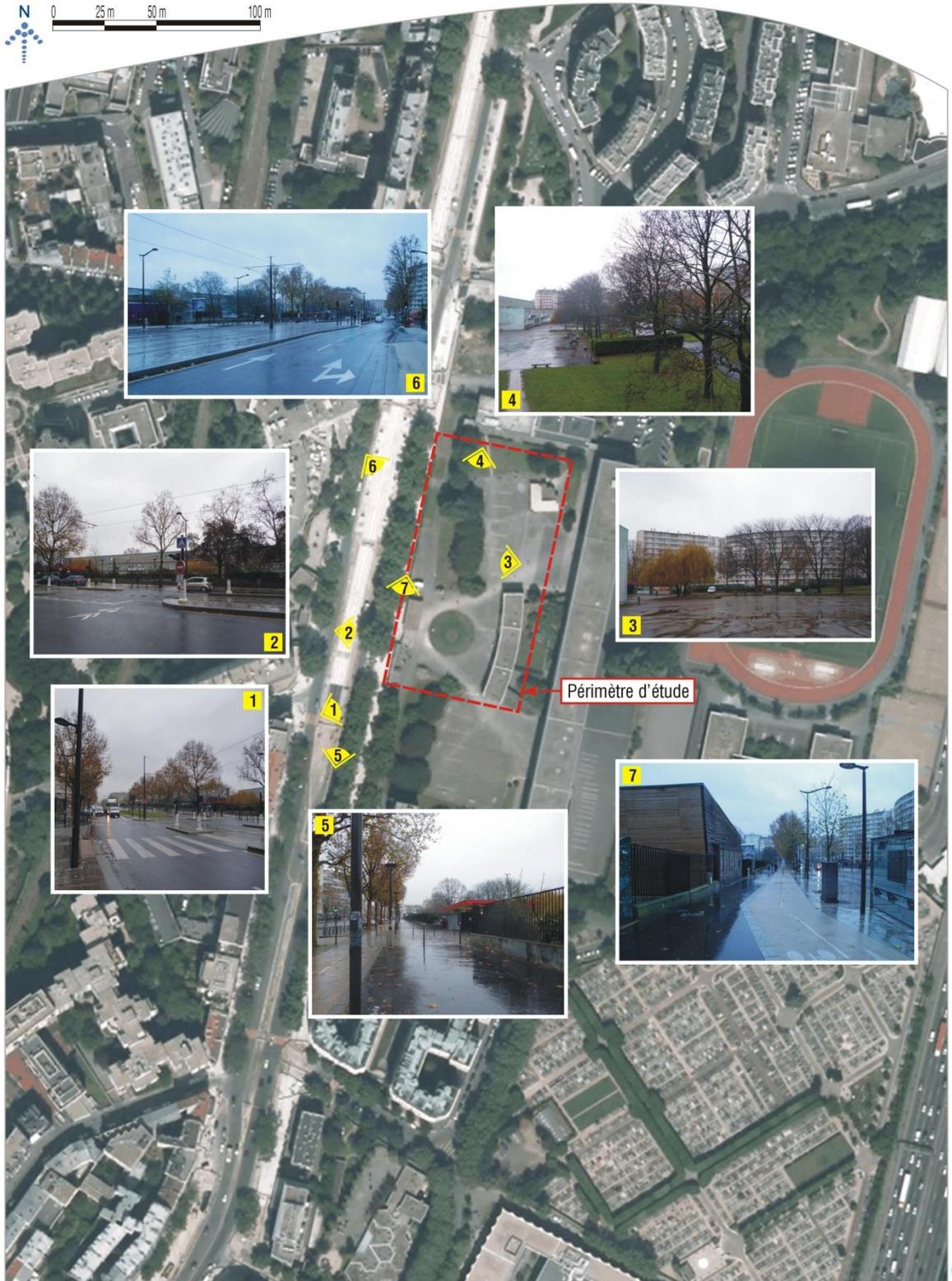
# LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



Fond cartographique : Scan 25



# LOCALISATION DES PRISES DE VUES



Fond photographique : Orthophoto

## Annexe 4 : Plan du projet

# PLAN MASSE



- Terrasse végétalisée intensive, substrat 30 cm sur isolant
- Façade béton + isolant 20 cm + brique pleine
- ①A Menuiseries alu, BS fixes horizontaux + rideaux réfléchissants intérieurs
- ①B Façade béton + isolant 20 cm + brique pleine Menuiseries alu, BS fixes verticaux + rideaux réfléchissants intérieurs
- ② Façade béton + isolant 20 cm + brique pleine Menuiseries alu, BS orientables extérieurs + persiennes coulissantes pliantes
- ③ Panneaux PV à plat sur terrasse, isolation + étanchéité + gravillons
- ⓐ CTA intégrée au bâtiment

Source : Document fourni par la Région Ile-de-France



